5 C[mes]

E. ARMAND

Le Refus de Service Militaire

et

sa véritable signification

Rapport présenté au Congrès antimilitariste international d'Amsterdam

(Juin 1904)

Édition de l'Ère Nouvelle

68, *Rue François-Miron, PARIS (IVe)*

l'Ère Nouvelle

PARAIT AU MOINS UNE FOIS TOUS LES DEUX MOIS

sur 48 pages au minimum

LE N° 25 CENTIMES. ABONNEMENT 2 fr. PAR AN (2 fr. 50 U. P. U.)

Rédaction et administration : 68, rue François-Miron, Paris 4e

L'Ère Nouvelle publie des articles, études ou traductions de Ciro Alvi, E. Armand, H. Beylie, Ad. Blanc, Godfrey Blount, Marie Calisch, T. Combe, Ernest Crosby, Edw. Carpenter, W. Th. Brown, P. Birukoff, Voltairine de Cleyre, Clarence Darrow, Elisée Reclus, W. Hamburger, E. Hamburger-Cordès, Richard Heath, Ch. Hotz, Geo. D. Herron, Davidson Morrison, P. Kropotkine, Marie Kugel, Havelock Ellis, Félicie Numietzka, Félix Ortt, Raoul Odin, C. Papillon, Hugh O. Pentecost, Arthur St. John, W. Tchertkoff, I. Trégouboff, Léon Tolstoï, Margaret Tunmer, van Rees, Fred. van Eeden, Zisly, M. Curvêllo de Mendouça, Alex. Mairet, A. Fromentin, Sartoris, B. R. Tucker, Léon Clément, Sava Nicheff, J.-B. Henry, Albin Villeval, etc.

Le refus de service militaire

et

sa véritable signification

Rapport présenté au Congrès antimilitariste d'Amsterdam (juin 1904)

I

D'accord pour affirmer la nécessité d'une transformation radicale de la société actuelle, les révolutionnaires diffèrent quant aux tactiques à employer pour amener la fin du régime d'iniquité et d'oppression que subit le plus grand nombre des humains. Sur le terrain de l'activité pratique deux méthodès se présentent, la première, consiste à retourner contre oppresseurs et accapareurs l'arme dont ils se sont servis de tout temps pour placer sous le joug et exploiter les plus faibles : la *force* brutale, la deuxième fait appel à la *révolte* individuelle et consciente, à la *conviction* profonde et personnelle.

Les révolutionnaires qui s'y rallient professent la même horreur pour le sang versé que pour tout mouvement irréfléchi, accompli sous la poussée d'une excitation sentimentale passagère ou d'un entraînement populaire irraisonné.

Etant donné qu'ils sont convaincus en leur âme et conscience de l'iniquité d'une société basée sur la violence et le mensonge, sur l'autorité de l'homme sur l'homme et sur l'exploitation de l'homme par l'homme (Etat, Eglise, Capitalisme, etc.), l'idéal suprême de leur activité individuelle ou collective, qu'ils agissent isolément ou groupés, c'est de ne participer en rien à tout acte pouvant perpétuer l'existence d'une telle société. Aussi préconiseront-ils la grève pacifique des fonctions actuellement attribuées par la loi aux citoyens, le refus de participation à tout service public, le non paiement de l'impôt ; le refus de travail à l'atelier, à l'usine ou aux champs pour le compte des détenteurs ou accapareurs d'instruments

de production ou d'échange appartenant à tous ; l'union libre simple ou plurale et sa rupture en dehors de tout texte légal, l'abstention des actes d'état civil, le non-envoi des enfants aux écoles dépendantes de l'Etat ou de l'Eglise ; l'abstention de tout travail relatif à la fabrication d'engins de guerre ou d'objets des cultes officiels, par exemple, ou à la construction de banques, de casernes, d'églises, de prisons, le mépris opiniâtre de toute loi et de toute sommation du pouvoir. Des camarades partisans de cette forme spéciale de l'action révolutionnaire conseillent, au point de vue strictement économique, soit la formation de milieux libres, colonies communistes, etc. soit l'émission immédiate de papier-monnaie, bons d'échange ou la création d'établissements de prêts sans intérêts dans le but de ruiner le crédit de l'Etat et l'utilité des capitalistes ou intermédiaires. Il sort de notre cadre de comparer la valeur et le mérite éducatifs et émancipateurs des deux méthodes révolutionnaires indiquées mais la simple réflexion démontre que, multipliés, les actes relevant de la dernière exerceront les individus non seulement à ne plus se soucier ni de l'Etat ni des lois mais encore à s'organiser entre eux sans autorité d'aucune sorte ; tandis que, considérés isolément, ils constitueront une protestation véhémente et retentissante contre l'état de choses qui nous régit. C'est à cette forme d'action révolutionnaire, c'est à ce genre de protestation qu'appartient le **refus de service militaire**.

II

Nous n'ignorons pas que le refus de service militaire peut également être inspiré par un mobile d'ordre religieux ou un motif d'ordre purement humanitaire. Nous prétendons que dans l'un et l'autre cas il doit se proposer, pour *mériter qu'on s'y intéresse*, un triple but de protestation contre la barbarie, l'injustice et l'oppression. Interrogez l'anarchiste-chrétien qui refuse de porter les armes parce qu'il est dit *« tu ne tueras pas »* sur son idéal d'une société organisée selon « l'esprit du Christ » ; il vous répondra, s'il est conséquent avec lui-même, que cette humanité-là ignorera capitalisme, propriété, militarisme, tribunaux, prostitution, etc. Questionnez l'humanitaire qui ne veut pas « apprendre à tuer ses semblabes ». Pourra-t-il, s'il est digne de ce nom, admettre l'existence d'un régime économique autorisant l'exploitation éhontée de la chair à travail, les tortures d'une vie absorbée par un labeur écrasant et machinal accompli le plus souvent dans des conditions d'hygiène et de salubrité détestables ; que dis-je, l'humanitaire peut-il soutenir un régime dont l'armée est le principal appui ? « Dès que vous avez appris », écrit Tolstoï, « que la possession de la terre est un crime, le seul moyen de vous libérer, vous, ouvriers, c'est de ne pas participer à l'oppression ni comme soldats prêtant main-forte aux propriétaires, ni comme laboureurs ou fermiers des terrains (*Aux Travailleurs*). » Dans l'*Unique Moyen*, le grand écrivain russe dit de même : « Leur refus (aux ouvriers) d'entrer dans l'armée qui a pour but le meurtre, acte notoirement opposé à la loi divine et qui, dans ces derniers temps, est dirigé le plus souvent contre les travailleurs, ce refus améliorerait déjà considérablement leur situation ». Dans sa *Lettre aux Doukhobores*, Tolstoï explique que ce n'était pas la peine de « refuser le service militaire ou policier pour reconnaître la propriété, qui n'est maintenue que par l'armée ou la police. » Dans son article publié par *l'Ere Nouvelle*, l'anti-militariste chrétien, Jules Goutauder, qui fit cinq années de prison pour refus de service militaire, expose que se battre pour la patrie, c'est en réalité « se battre pour le profit de la légion de rongeurs qui la constituent ; ce sont leurs biens, ce sont leurs privilèges que nous défendons, c'est leur fortune que nous augmentons. »

Voilà pour ceux qui s'appuient sur leurs convictions religieuses pour motiver leur refus du service militaire. Quant aux autres, citerai-je van der Veer répondant au commandant de la garde civique de Middelburg qu'il « refuse formellement de concourir au maintien de l'état de choses actuel. Si les rapports sociaux, continue-t-il, ne présentaient pas de si criants abus, s'il n'était pas admis qu'à l'instant où tel homme se livre à tous les caprices du luxe, tel autre homme soit en passe de mourir de faim, vous me verriez au premier rang des défenseurs de l'ordre, mais je refuse péremptoirement de concourir au maintien de l'état de choses actuel. »

Citons encore cette déclaration de Charles Naine devant le tribunal militaire de Fribourg, en Suisse. « En accomplissant mon service militaire, Messieurs les juges, j'aurais cru trahir les intérêts matériels et moraux de l'humanité, mais

j'aurais fait pis encore, j'aurais trahi les intérêts du prolétariat, de la classe des travailleurs qui peinent et qui souffrent et à laquelle j'appartiens par tout mon passé et par toute mon activité. Pour ce deuxième motif ma conscience devait m'interdire d'obéir. »

Rattachons maintenant le refus de service militaire à la tactique révolutionnaire spéciale dont il dépend et recueillons l'opinion de l'Américain Benj. R. Tucker sur son utilité : « On ne peut lutter contre les empiétements de l'autorité ni en votant, ni en lançant des bombes, ni en tuant des rois. Mais dès qu'un nombre imposant d'hommes décidés et dont l'incarcération paraîtrait risquée, fermerait tranquillement sa porte au nez du percepteur des impôts, comme au nez de l'agent du propriétaire qui lui réclame le loyer ou le fermage ; dès qu'il ferait en outre circuler, en dépit des lois, sa propre monnaie, supprimant ainsi l'intérêt dû au capitaliste, le gouvernement avec tous les privilèges qu'il incarne et tous les monopoles qu'il engendre serait bientôt anéanti. »

Enfin empruntons à l'admirable discours de Thoreau sur le *Devoir de la désobéissance civique*, les lignes suivantes qui complètent merveilleusement tout ce qui peut être invoqué en faveur de la révolte consciente et individuelle.

« Les hommes, en grande majorité, dit-il, servent l'Etat, avec leurs corps, non comme des êtres humains, mais comme des machines. Ils constituent l'armée permanente, les milices ; ils sont géoliers, policiers, gardes-champêtres et, dans la plupart des cas, ils n'ont pas la moindre notion de ce qu'est l'emploi libre du jugement ou du sens moral. Ils se mettent au niveau du bois, de la terre, ou des pierres, et l'on pourrait fabriquer des automates qui rempliraient tout aussi bien le but proposé. Ces gens-là ne méritent pas plus le respect que des mannequins de paille ou des tas de boue. Ils ont tout au plus la valeur de chevaux ou de chiens ou autres animaux domestiques et ce sont pourtant ceux-là qu'on estime d'ordinaire comme de bons citoyens. »

III

Ces considérations étaient d'autant plus nécessaires à rappeler que ces lignes sont écrites peu de temps après un

incident soulevé au deuxième *Congrès national de la Paix* tenu à Nîmes en avril 1904, incident amené par un vœu déposé par un pasteur du Havre, M. P. Allégret, et dont voici la teneur :

Le IIe Congrès national de la Paix : Considérant que certains conscrits, tout en se déclarant prêts à payer leur dette à la patrie, se refusent, par motif de conscience, à porter les armes, et notamment à apprendre le maniement du fusil qu'ils considèrent comme un engin meurtrier, exprime le vœu :

1° Que ces conscrits soient soumis à une enquête sérieuse sans punition préalable ;

2° Que les résultats de cette enquête soient transmis directement au ministre de la guerre, à qui il appartiendra de statuer sur leur sort ;

3° Que, par décision ministérielle, si l'enquête leur est favorable, ils soient autorisés à remplir leur devoir militaire, soit dans les services accessoires de l'armée, soit dans la section des infirmiers coloniaux.

Malgré sa forme anodine, la lecture de ce vœu a suffi pour déchaîner un tumulte et une vive discussion dont le résultat fut le vote de l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, admirant les actes de courage de ceux qui, par scrupule de conscience, ne veulent pas porter les armes, et affirmant d'autre part le principe de l'égalité devant la loi, déclare qu'il est incompétent pour indiquer une conduite quelconque dans les cas qui relèvent uniquement de la conscience individuelle.

M. Allégret pasteur de l'Église réformée de France, par suite fonctionnaire de l'Etat, dans son vœu s'est montré logique ; mais afin de dissiper par avance tout équivoque possible, nous tenons à déclarer que notre conception du refus de service militaire n'a rien de commun avec la sienne qui semble se résumer en la satisfaction d'un sentiment respectable assurément, mais plutôt égoïste, n'ayant aucun caractère de propagande antimilitariste, et attendant du bon plaisir des représentants les plus en vue de l'organisation meurtrière par excellence nous ne savons quel certificat de bonne conduite !

Nous ne saurions, quant à nous, rabaisser à ce niveau l'objet du refus de service militaire.

IV

Quoi qu'en pensent certains de ceux qui les défendent sans les avoir compris, nous restons convaincus que ce n'est pas dans le simple but seulement de se soustraire à un devoir répugnant à leurs croyances religieuses ou humanitaires qu'ont agi le plus grand nombre des héros dont quelques-uns subissent encore en Sibérie, une peine de dix-huit années de prison ; que ce fut par motif religieux, humanitaire ou social, maintes déclarations émanant d'eux nous indiquent qu'ils n'ont point séparé les exigences de leur conscience et leur fidélité à leurs convictions de leur désir de contribuer, par leur action, à l'avènement d'une humanité qui ne connaîtrait point le militarisme parce qu'elle ignorerait l'autorité de l'état et l'exploitation du capitalisme, tout aussi bien que les frontières et les haines entre les peuples. Ils l'ont fait parce qu'ils espéraient être suivis, imités, — parce qu'ils se considéraient comme un germe d'antimilitarisme, destiné à produire des fruits innombrables, dont la multiplication amènera fatalement la fin de la guerre et des armées.

En effet, à quoi bon tant d'héroïsme si c'était pour aboutir à ce que « leur cas de conscience ne soit pas livré aux débats retentissants et mauvais, en somme, pour la discipline, autant que fâcheux pour eux-mêmes, des Conseils de guerre... » comme le désirerait l'officier supérieur mis en scène par M. Allégret dans un article de l'*Universel* (1) de mai 1904?

Pareil mouvement ne doit pas échapper aux supplices du bagne pour s'enlizer dans les fondrières où risque de le faire verser un prétendu « pacifisme chrétien », — initiative bien intentionnée sans doute mais insuffisamment évoluée.

Il importe essentiellement de conserver à ce mouvement sublime sa signification précise :

Protestation virulente, acte de révolte raisonnée contre le militarisme soutien de l'Etat oppresseur, appui du capitalisme exploiteur, abri de l'Eglise intolérante et rétrograde.

De quelque point de l'horizon philosophique qu'ils viennent : agnostiques, idéalistes ou rationalistes, les adhérents au congrès d'Amsterdam tiendront, nous en sommes certains, à reconnaître dans le refus de service militaire un acte du plus pur héroïsme et un élément fécond de la propagande antimilitariste. *Il n'a pas d'autre raison d'être.*

1. Organe du pacifisme chrétien, publié au Havre.

Mayenne. Imp. Colin